



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté 3 mai 2018 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 modifié fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2019 ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 mai 2018 susvisé est remplacé par :

« La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2019, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Hervé GOSSELIN	Administrateur général, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Président du jury ;
M. Lucien BENUFFE	Attaché principal d'administration de l'Etat, chef de projet GPEC à la direction des ressources humaines ;
Mme Delphine BESSIERE	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale à l'agence régionale de santé de Corse ;
Mme Ethel CARASSO-ROITMAN	Inspectrice principale de la jeunesse et des sports honoraire ;
M. Julien CASANOVA	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne Rhône-Alpes ;
M. Jean-Marc FROHARD	Administrateur civil hors classe à la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Mme Yolande GROBON	Directrice de service, directrice départementale adjointe à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines ;
Mme Joëlle JACQUEMENT	Attachée hors classe d'administration de l'Etat, directrice adjointe du travail, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine/Dordogne ;
Mme Yasmina LAHLOU	Attachée hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire générale à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Jeanne LANQUETOT-MORENO	Attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef de bureau à la direction de la sécurité sociale
M. Gaël LE BOURGEOIS	Administrateur civil hors classe, sous-directeur à la direction générale de l'énergie et du climat ;

